

Demierre Daniel
La Clamogne 12

Marsens, le 29 septembre 2017

1633 Marsens

Recommandé

commune de Marsens

CP

1633 Marsens

Concerne: Votre lettre du 14.09.2017 recommandée: Vos prises de vues illégales dans l'enceinte du périmètre scolaire + autre chose

Madame, Monsieur, bonjour,

Par courrier recommandé du 26 septembre 2017, j'ai demandé à MM Saucy et Macheret de confirmer personnellement dans les 10 jours votre affirmation: "MM Macheret et Saucy, vous ont informé qu'il était interdit de filmer dans le périmètre scolaire et donné l'ordre de quitter les lieux."

Pour info: N° de plaque en réponse à Monsieur Saucy

Lors de la journée de rentrée scolaire, Monsieur Saucy m'a demandé de lui retransmettre un N° de plaque d'une voiture que j'avais filmée. J'avais examiné ces images avant leur effacement, et comme je vous l'avais dit sur place on ne voyait pas le n° de plaque.

Transmission de documents

Votre lettre du 14 septembre 2017 m'est bien parvenue et a attiré toute mon attention. Je vous y répondrai ultérieurement.

Je vous transmets les documents liés aux contacts que j'ai eu avec Monsieur Schmutz Dominique, chargé des dicastères enseignement et formation, bâtiment scolaire de la commune de Sorens et de Mme Christelle Castella Ecole AES protection de la jeunesse de la commune d'Echarlens: Mail et document "Chauffeur bus scolaire" ainsi que Mail et lettre: "Pouvez-vous m'indiquez ce qui se passe".

Autre chose: Couvercle en fonte sur le trottoir des Bugnons (17).

Je profite de cette lettre, pour vous informer que, sur le trottoir, de la route des Bugnons, vers le bassin en bois, un couvercle en fonte n'est plus fixé, il ballote. J'y ai chuté. A cet endroit passent les écoles pour aller à la gym et retour. Merci de le faire stabiliser. J'y ai placé un cône de signalisation pour avertir les passants du danger. Merci de me le rendre lors qu'il ne sera plus utile.

Madame, Monsieur, je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer mes bonnes salutations

Annexes: - 2 ment.